



Déclaration liminaire CSA du 18 juin 2024

Au lendemain des européennes : résolument contre l'extrême-droite

Après le choc causé par le résultat des élections européennes, avec une extrême-droite à 40 % des suffrages exprimés, l'heure n'est pas à la résignation face à la bête immonde. Plus que jamais, les organisations syndicales progressistes, de lutte et de transformation sociale ont le devoir d'empêcher l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement d'extrême-droite. Les enseignant·es sont déjà régulièrement ciblé·es par l'extrême-droite que ce soit dans l'hémicycle ou sur les réseaux sociaux. Avec l'extrême-droite au pouvoir, l'école sera mise au pas et ne sera plus le lieu de l'émancipation intellectuelle et sociale qu'elle se promet d'être. SUD éducation et les autres organisations syndicales ont décidé de faire front commun contre l'extrême-droite et ses idées. Nous ne céderons pas une once de terrain dans nos salles des personnels et les services face à l'extrême droite, nous appelons les personnels à se joindre massivement aux initiatives qui ont lieu partout dans l'académie pour construire un front de résistance face à l'extrême-droite.

Choc des savoirs

La mobilisation nationale se poursuit, dans un arc de plus en plus large puisque même des chef-fes d'établissement, des membres de l'inspection générale, des parents d'élèves s'opposent à ce projet de tri social. Lors de la dernière instance, nous avons évoqué dans notre déclaration la mise à l'ordre du jour du CSA l'application de ce projet dans notre académie au titre de l'article 48 en son 8^e sur les projets importants : la mise en œuvre de la réforme a bien un impact direct sur les conditions d'organisation et nécessite une expertise. Comme l'administration n'a pas réagi, nous avons formellement demandé l'ajout de ce point à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

Postes profilés et mouvement premier degré

Les deux derniers CSA académiques nous ont donné l'occasion d'échanger sur le serveur du mouvement premier degré, et particulièrement sur l'étiquetage des postes profilés. L'administration a maintenu à plusieurs reprises qu'il était impossible d'enlever les étiquettes des postes de CP et CE1 dédoublé à cause de la nomenclature nationale. Or une enquête interne menée par nos soins révèle que si l'étiquette existe bien dans la nomenclature nationale, elle n'est pas utilisée dans tous les départements. Elle n'existe pas à Paris. Elle n'existe pas non plus dans le 93 (académie de Créteil). On dirait donc que chaque académie a le choix d'utiliser ou non ces étiquettes, et que vous nous avez menti à ce propos. Le dialogue social en prend un sacré coup, mais au-delà de cette lâcheté, nous demandons que l'administration cesse d'utiliser cette étiquette pour les mouvements à venir.

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur les changements de nature des postes ouverts au mouvement intradépartemental comme dans le Gard où des postes de direction deviennent des PAP en plein mouvement contrairement aux règles communes que fixent le guide mobilité et la circulaire de mouvement. L'administration doit traiter les personnels de façon équitable, ou bien le cadre réglementaire n'a plus de sens pour personne et nous ne sommes plus dans un état de droit.

AED et CDI

SUD éducation académie de Montpellier intervient une fois de plus dans cette instance sur la question de la CDIisation des AED. Lors du dernier CSA l'administration nous a juré qu'il n'y avait pas de critère pour leur CDIisation. Or, on constate dans la pratique que la DPE donne des critères aux établissements qui demandent des informations concernant les refus de CDIisation des AED. Pour SUD éducation académie de Montpellier, les motifs de refus invoqués dans les courriers ne sont pas des motivations, surtout lorsque les personnels bénéficient d'un avis favorable et d'attestation sur leur manière de servir élogieuse de la part de leur direction. Nous demandons toute la transparence sur les refus de CDIisation, et que les refus soient étudiés devant la CCP des AED et la représentation des personnels. En 2023, il n'y avait que 222 AED en CDI sur 2554 agent·es, donc il y a de la place pour CDIiser un maximum de personnels et assurer la stabilité des équipes de vie scolaire. Il est temps d'en finir avec le mythe des AED étudiant·es, les statistiques de la représentation nationale au moment de l'amendement Rilhac sur l'indemnité REP/REP+ montrent que moins du quart des AED sont effectivement étudiant·es, pour 75 % d'entre elleux il s'agit d'un emploi stable et qui doit le rester. SUD éducation académie de Montpellier revendique une CDIisation massive des AED, seul moyen de consacrer leur professionnalisation... après le CDI, il est temps de leur octroyer un véritable statut de fonctionnaire.

Mobilisation des PsyEN

SUD éducation académie de Montpellier dénonce les économies qui sont faites au détriment de l'accompagnement des élèves. Les coupes budgétaires exigées par Bercy ont frappé le bon exercice des missions des PsyEN. Comment les PsyEN sont-ils et elles censé·es pouvoir mener à bien leur mission d'orientation et de suivi des élèves alors même qu'ils et elles ne semblent plus pouvoir se déplacer en établissement parce que la ligne budgétaire serait arrivée à épuisement ou annulée ? La présence des PsyEN est largement insuffisante dans les établissements, qu'ils et elles ne puissent plus l'être en fin d'année alors qu'il y a encore beaucoup à faire pour les élèves constitue une forte dégradation du service public d'éducation. SUD éducation académie de Montpellier exige que le rectorat prenne ses responsabilités et fasse en sorte que les PsyEN puissent exercer leurs missions correctement en dehors de contingences financières. La qualité du service public ne dépend pas d'une enveloppe budgétaire !

Ecole inclusive

Nous attendons toujours le bilan des PIAL promis par l'administration. L'accumulation des dispositifs expérimentaux rend indispensable l'examen de leur organisation et leur bilan par l'instance, afin de mesurer les effets sur les conditions de travail des personnels, et l'efficacité pour le service de l'éducation.

Education prioritaire

La part modulable de la prime REP+ est encore une fois attribuée dans la plus grande opacité, et suivant un calendrier inconnu, en tout cas incohérent avec ce qui était prévu. Les personnels aimeraient un peu plus de transparence pour savoir comment « mériter » cette part modulable, et à quel moment sera versé son montant. Ce gouvernement a pris l'habitude d'agiter de faméliques carottes indemnitaires au nez des fonctionnaires : le minimum de décence serait de les distribuer comme convenu.